

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n°2025/26

**MISE EN SENS UNIQUE PROVISOIRE
Avenue Kennedy
(Du croisement de la rue René Coty
jusqu'au croisement de la rue des
Frères Marty)**

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Considérant que, pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de l'avenue Kennedy, la mise en place d'une circulation à sens unique (depuis le croisement de la rue René Coty jusqu'au croisement de la rue des Frères Marty) sera expérimentée pendant 3 mois.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du 10 février au 10 mai 2025, la circulation des véhicules se fera à sens unique depuis le croisement de la rue René Coty jusqu'au croisement de la rue des Frères Marty ans l'avenue Kennedy.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv'
- SMD3

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 24 janvier 2025

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint-Délégué,



Philippe MOREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Moreau", written over the printed name.



Plan 1



